



FerCher
Communauté de Communes



FerCher

Le mag

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Civray - Lunery - Mareuil-sur-Arnon - Plou - Primelles - Saint-Caprais - Saint-Florent-sur-Cher - Saugy - Villeneuve-sur-Cher

p. 4

**INFORMATIONS
INTERCOMMUNALES**

La vie
des communes

p. 6

FINANCES

Budget 2024

N°6
JUILLET
2024

ÉDITORIAL

Chers habitants de notre belle Communauté de Communes FerCher,

En tant que Vice-Président de notre Communauté, je tiens à vous adresser un message important : notre objectif principal est de créer un environnement où vous pouvez vivre pleinement et profiter de tout ce que notre territoire a à offrir. Nous croyons fermement que la clé de la réussite réside dans les échanges et la collaboration entre nos communes. Vous allez d'ailleurs découvrir les projets sur lesquels nous avons œuvré main dans la main, comme le projet de territoire.

Nous sommes conscients que chaque commune a ses propres atouts et particularités et nous souhaitons mettre en avant ces richesses. Nous encourageons les échanges entre nos communes, car cela favorise la diversité, le partage de connaissances et le développement harmonieux de notre territoire. C'est ce que nous avons fait à travers le PACT (projet artistique culturel de territoire), le fascicule que vous trouverez dans ce numéro de FerCher'le mag vous propose le programme du territoire, et je ne saurais que vous encourager à aller découvrir ce qui se passe chez vos voisins.






Nous sommes également conscients de l'importance de la communication et de l'écoute active. Nous sommes à votre disposition pour recueillir vos idées, vos préoccupations et vos suggestions via notre page Facebook ou très prochainement sur notre nouveau site Internet, en cours de refonte.

Alors que nous faisons face à une période économique complexe marquée par l'inflation, je tiens en mon nom et celui des élus, à vous adresser un message de bonnes vacances. Je suis conscient que les temps sont difficiles et que les dépenses peuvent être plus élevées. Cependant, il est important de prendre du temps pour se reposer, se ressourcer et profiter de moments de détente en famille. Je vous encourage à explorer les ressources locales de notre territoire, l'occasion de se divertir sans trop dépenser.

Bonnes vacances à tous !

Michel Taillandier
1^{er} Vice-Président

SOMMAIRE

-  p. 3 Information intercommunale
-  p. 6 Les finances
-  p. 8 Tourisme
-  p. 10 Eau et assainissement
-  p. 11 Déchets ménagers

Créée le 29 décembre 2000, la Communauté de Communes FerCher regroupe neuf communes : **Civray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Plou, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Saugy et Villeneuve-sur-Cher**. Elle compte 11 617 habitants (INSEE / Population 2018) sur une superficie de 232 km².

Contrairement à une commune qui possède la clause de compétence générale, une Communauté de Communes exerce des compétences particulières, obligatoires ou facultatives à la place des communes de son ressort. Elle ne peut pas agir en dehors de ces compétences transférées par les communes.

Contacts de vos mairies

Civray : 02 48 55 14 09 - mairie.civray@gmail.com

Lunery : 02 48 23 14 20 - mairie@lunery.fr

Mareuil-sur-Arnon : 02 48 69 91 06 -
mairie.mareuil18290@orange.fr.

Plou : 02 48 26 21 41 - comunedeplo@wanadoo.fr

Primelles : 02 48 68 91 03 - mairie.primelles@orange.f

Saint-Caprais : 02 48 55 02 12 - saintcaprais2@wanadoo.fr

Saint-Florent-sur-Cher : 02 48 23 50 00
contact@villesaintflorentsurcher.fr

Saugy : 02 48 26 26 21 - mairiesaugy@orange.fr

Villeneuve-sur-Cher : 02 48 55 04 50
mairie-villeneuve-cher@orange.fr

Bulletin d'information communautaire

Directeur de la publication : Fabrice Chabance, président

Rédaction, maquette, photos : service communication

Impression : Centr' Imprim - 36100 Issoudun

Dépôt légal : juillet 2024

Tirage : 6 200 ex.

NOUVEAU SITE INTERNET POUR FERCHER

Fin 2024, ça va changer !

Avoir un site Internet attractif pour une Communauté de Communes est devenu essentiel de nos jours. Un site facilite la communication, la participation et l'engagement des habitants au sein de la communauté. FerCher a décidé de moderniser son site pour diffuser plus rapidement les informations importantes. Les habitants du territoire trouveront sur ce nouveau site les services offerts aux administrés, les événements, les projets en cours... vous pourrez payer en direct vos factures d'eau. Le site mettra en avant nos atouts touristiques, les commerces locaux, les



programmes culturels pour attirer l'attention des visiteurs et des potentiels nouveaux habitants.

Le site FerCher est un outil indispensable pour centraliser l'information et faciliter vos démarches, nous souhaitons vivement qu'il puisse répondre à vos attentes.

La mise en ligne est prévue fin 2024. Après différentes consultations, c'est la société UTOPIA qui a été retenue pour la conception.

Les élus intercommunaux ont souhaité mettre en avant notre territoire et susciter l'envie de le traverser, une vidéo sera également présente en page d'accueil pour montrer l'étendu des possibilités des terres de FerCher.

Le budget alloué pour la refonte complète est de 11 300 €.

contact@cc-fercher.fr
www.ccfercher.fr

AUTOPARTAGE ROULEZ ÉLECTRIQUE !

Le service est lancé à Lunery, Plou et Civray.

Les communes de Lunery, Plou et Civray équipées chacune d'un véhicule électrique financés à 100% par la Région Centre-Val de Loire. L'inauguration avait lieu à Lunery vendredi 16 mars 2024 en présence de Philippe Fournié, Vice-Président de la Région Centre-val de Loire délégué aux Mobilités, aux Transports et aux intermodalités, de Julie Ferron, conseillère régionale, de Fabrice Chabance, Président de la Communauté de Communes FerCher et maire de Plou, Sylvain Joly, maire de Lunery et Sonia Pazos-Monvoisin maire de Civray.

La mise en place de ces véhicules favorise la mobilité des personnes plus éloignées des

villes urbaines qui ne sont pas desservies par les lignes du réseau Agglobus.

En utilisant une voiture partagée, vous contribuez à une utilisation plus efficace des ressources et à une réduction de l'empreinte carbone. Cela s'inscrit dans une démarche de développement durable voulue par la Communauté de Communes FerCher.

Modèles :

Voitures électriques à boîte automatique, Peugeot E-208 ou Renault Zoé avec une autonomie de 350 km.

Utilisation :

inscription gratuite sur
remiautopartage.clem.mobi
ou application smartphone



INFORMATION INTERCOMMUNALE

PROJET DE TERRITOIRE

Quel est l'objectif d'un Projet de Territoire pour l'intercommunalité ?

FerCher a signé sa première Convention Territoriale Globale en 2021 entre FerCher et ses communes, le Conseil départemental, la CAF, et la MSA. Cela a permis de dresser un diagnostic du projet social de territoire mettant en avant les orientations politiques notamment en matière d'éducation au PEDT (Projet Educatif De Territoire). L'enjeu est de faire des enfants du territoire des citoyens et leur permettre de s'ouvrir au monde. Plus largement, c'est aussi un moyen particulièrement efficace de fédérer les habitants de notre territoire sur les grands enjeux du social, l'accès aux soins, la prévention, l'autonomie, le handicap, l'accompagnement à tous les âges de la vie...

FerCher et les communes sont également signataires d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire avec la Région depuis 2023 et d'un contrat culturel de Territoire avec le Département du Cher. Fercher a pour objectif de fédérer les partenaires et les habitants autour d'une programmation à grande échelle, en utilisant les compétences, les lieux remarquables et le patrimoine de nos communes, en rendant la culture accessible au plus grand nombre.

C'est dans cette dynamique que les élus de Fercher ont souhaité travailler de concert sur un Projet global de territoire, engageant, ambitieux et stratégique pour les années à venir.

L'objectif...

Un projet de territoire constitue une feuille de route essentielle pour un développement harmonieux et intégré du territoire intercommunal, répondant aux

besoins actuels et futurs de ses habitants.

Il est important d'écrire ensemble à l'échelle de l'intercommunalité un projet d'avenir, qui concernera les habitants de Fercher, en tenant compte des spécificités de notre territoire rural, qu'elles soient économiques, sociales ou démographiques avec pour point commun un engagement environnemental.

Pour concrétiser la vision ambitieuse que nous avons tous du territoire, nous allons devoir relever des défis et organiser notre travail autour de plusieurs axes :

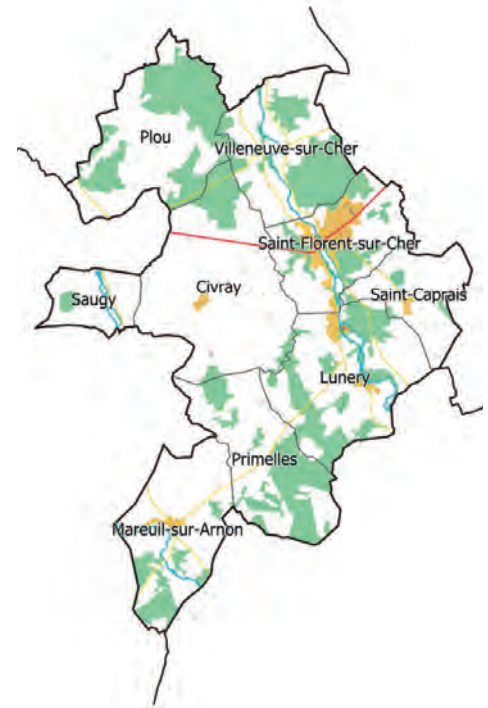
- > l'attractivité, pour y faciliter l'installation des habitants comme des entreprises,
- > le Social, prévention, santé et accompagnement à tous les âges de la vie,
- > la démographie, nous devons prendre soin de nos habitants, en apportant un maximum de services coordonnés à nos habitants sur les communes de Fercher
- > Et enfin, un axe économique, essentiel pour la pérennisation et le développement des entreprises, des commerces et de l'artisanat.

Ces thèmes seront déclinés en objectifs et en actions, lors des réunions de travail qui se tiennent depuis quelques semaines maintenant, nous reviendrons vers vous au fil de l'avancement de ce travail colossal mais essentiel pour Fercher.

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Les axes de réflexion choisis Une vision à long terme des besoins de la population du territoire.

Le projet social de territoire (PST) est un document stratégique qui définit les orientations et les priorités d'action en matière de politiques sociales à l'échelle locale.



Il permet de donner du sens et de la visibilité à l'action publique, tout en renforçant l'identité communautaire et en fédérant les acteurs du territoire autour d'un projet d'intérêt local sur le long terme. Ce projet est élaboré en concertation avec les habitants, les associations, les acteurs économiques et les institutions locales. Il vise à identifier les enjeux spécifiques et définir des objectifs.

La combinaison de la CTG* et du PST permet de concrétiser durablement des politiques sociales en lien avec les besoins et les ressources du territoire. Cette approche globale et transversale facilite la coordination des différents acteurs et la mise en œuvre de réponses adaptées aux enjeux locaux. C'est une démarche participative qui encourage l'implication de chacun dans la construction d'une communauté solidaire et dynamique.

*CTG : Contrat de territoire Global. Ce contrat a été signé en 2021 par Saint-Florent-sur-Cher, Lunery, Saint-Caprais, Villeneuve-sur-Cher, Civray, Plou, Mareuil-sur-Arnon, Primelles, la Communauté de Communes FerCher avec le Conseil départemental et la Caf.

ÉTUDE DE MOBILITÉ POUR LE TERRITOIRE

Évaluer l'existant et mettre en place une stratégie

Si l'on voulait donner une définition de la mobilité, on pourrait dire que c'est l'activité de déplacement de personnes dans un espace-temps. Les services de mobilité, face aux problèmes de la population fortement ralentie et du vieillissement de cette même population, ont tendance à se multiplier afin de prévenir le risque de précarisation et d'isolement social de certains publics, notamment en zone rurale.

La mobilité a également pour objectif de calmer le trafic du "tout automobile" qui génère un impact important sur la santé humaine et l'environnement. Prenons pour exemple la piste cyclable qui permet de rejoindre Rosières depuis le Grand Malleray et vice-versa.

Si l'on fait aujourd'hui l'inventaire de la mobilité existante sur notre territoire, nous avons tout d'abord comme partie prenante, la Région. Soucieuse de toujours mieux répondre au plus grand nombre, elle organise au plus près de nous les transports du quotidien par le biais de sa filiale Rémi (REseau de Mobilité Interurbain).

A son actif, 2 lignes routières Bourges-Châteauroux avec des arrêts à Saint-Florent et Civray (le Grand Entrevins), et en période scolaire, une ligne Culan-Bourges avec des arrêts à Mareuil sur Arnon, Primelles, Lunery, Civray, St Caprais, St Florent et Villeneuve.

Possédant la compétence des transports scolaires, la Région a donné délégation au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS).

Ce syndicat basé à St Florent, propriétaire de 2 cars, effectue donc, pour le compte de la Région, le transport scolaire. Il assure

également en régie la partie péri-scolaire pour des déplacements à des spectacles, sorties pédagogiques, piscine etc....

Pour l'année en cours, ce sont 714 enfants qui ont été inscrits au niveau de ce syndicat, hors ceux de St Florent, car la ville est adhérente à Agglobus.

La Région offre également un transport à la demande qui a l'avantage d'être souple et adapté. Pour tout renseignement ou réservation, il est nécessaire d'aller sur le site de la Région.

Afin de répondre au mieux encore à la mobilité dans nos territoires ruraux, la toute nouveauté mise en place le 15 mars dernier, est le service "Rémi+Autopartage". Ce service propose des véhicules électriques en libre service sur une journée au prix de 12 € ou 6 € pour une demi-journée. 3 voitures sont à votre disposition, à Plou, Civray et Lunery.

La Région, propose également par le biais de "Rémi Zen" une aide pour l'achat d'un vélo électrique pliant ou non ou d'une trottinette électrique pliante destinés à l'usage utilitaire.

L'achat d'un vélo à assistance électrique peut également bénéficier d'une aide. Se renseigner auprès de la Région.

La Région, c'est également le train avec le TER (Transport Express Régional). Ainsi, chacun d'entre nous peut voyager dans toute la région Centre Val de Loire, ou vers Paris pour tous les déplacements du quotidien ou escapades touristiques.

Actuellement, la ligne Bourges-Montluçon est perturbée par d'importants travaux de modernisation mais une offre de substitution par bus a été mise en place.

En parallèle de la Région, Agglobus est également partie prenante dans le cadre de la mobilité avec une navette journalière aller et retour gratuite de Bourges à Massoeuvre via St Florent.

De plus, afin de diversifier son offre, Agglobus a lancé en avril dernier, un service

de covoiturage, domicile-travail sur de courtes distances : "Covoit par Agglobus". Pour en découvrir les modalités, il suffit de se rendre sur le site d'Agglobus.

En résumé, la mobilité est une chose importante pour nous tous, c'est pourquoi la Communauté de Communes FerCher a décidé de lancer une étude de mobilité avec pour objectif d'évaluer l'existant et de mettre en place une stratégie basée sur le diagnostic partagé. Donc affaire à suivre.....

Participez à l'enquête mobilité en répondant au questionnaire en dernière page de ce numéro.



FINANCES

VOTE DU BUDGET PIMITIF 2024

Voté le 3 avril 2024

Le budget primitif voté par la Communauté de Communes FerCher chaque année fixe les dépenses et les recettes pour l'année à venir. Il permet de planifier et de contrôler les ressources financières de la communauté. Il est élaboré minutieusement en prenant compte des différentes compétences telles que la ZAC des terres des Brosses, l'eau, l'assainissement.

Ce budget comprend les dépenses de fonctionnement comme les charges de personnel, les charges courantes, les subventions ainsi que les dépenses d'investissement et d'amélioration du territoire.

Les recettes du budget proviennent principalement des contributions des communes, des dotations de l'État, des taxes locales...

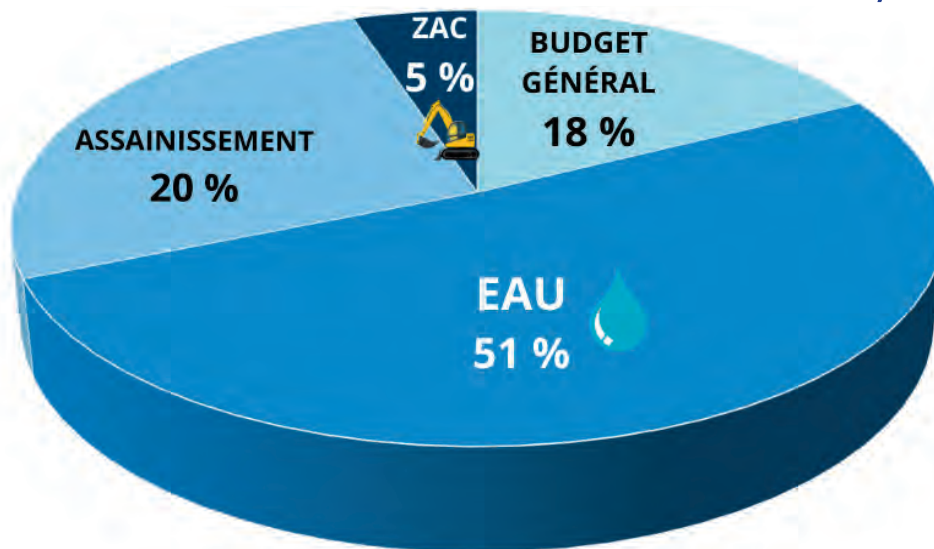
Le budget permet de garantir une gestion financière équilibrée et transparente de la Communauté de Communes en veillant à ce que les ressources disponibles soient utilisées de manière efficace et en accord avec les besoins du territoire.

Le budget est obligatoirement voté avant le 15 avril de chaque année, il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de FerCher composée des élus des 9 communes. Il est ensuite transmis, après validation, à la préfecture pour vérification. Ce qui garantit la transparence et la légalité de la gestion financière.

La note synthétique et le rapport d'orientations budgétaires sont consultables sur le site internet de FerCher dans leur totalité.

www.cc-fercher.fr - rubrique les budgets

INVESTISSEMENTS 2024 : 3 957 412,38 €



BUDGET GÉNÉRAL - 694 518,24 €
Emprunts, subventions d'investissement, opérations patrimoniales, dotations, fonds divers...

ASSAINISSEMENT - 1 036 999,61 €
Diagnostic des réseaux et des STEP de Lunery et Rosieres, pose de télégestion pour postes de relèvement, Step de Saint-Florent-sur-Cher, canalisation de la Zac Bois d'Argent, rue des Lavoirs...

EAU - 2 025 894,53 €
Emprunts et dettes assimilées, remboursement d'emprunt, excédents de fonctionnement capitalisés, subventions d'investissement, renouvellement de canalisation, réfection du château d'eau du Breuil, rue des Lavoirs...

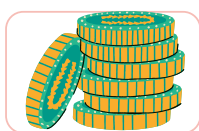
ZAC DES TERRES DE BROSSES - 200 000 €
Il est budgétairement prévu que les 5 derniers lots soient vendus dans l'année. Parmi les 5 lots, 2 sont sous compromis.

INVESTISSEMENT PAR HABITANT DU TERRITOIRE POUR 11 617 HABITANTS

341 €

BUDGET FONCTIONNEMENT

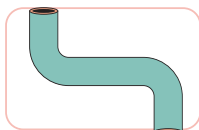
9 011 774.35 €



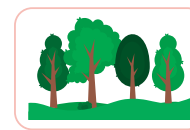
↑ **BUDGET GÉNÉRAL**
3 881 186,55 €



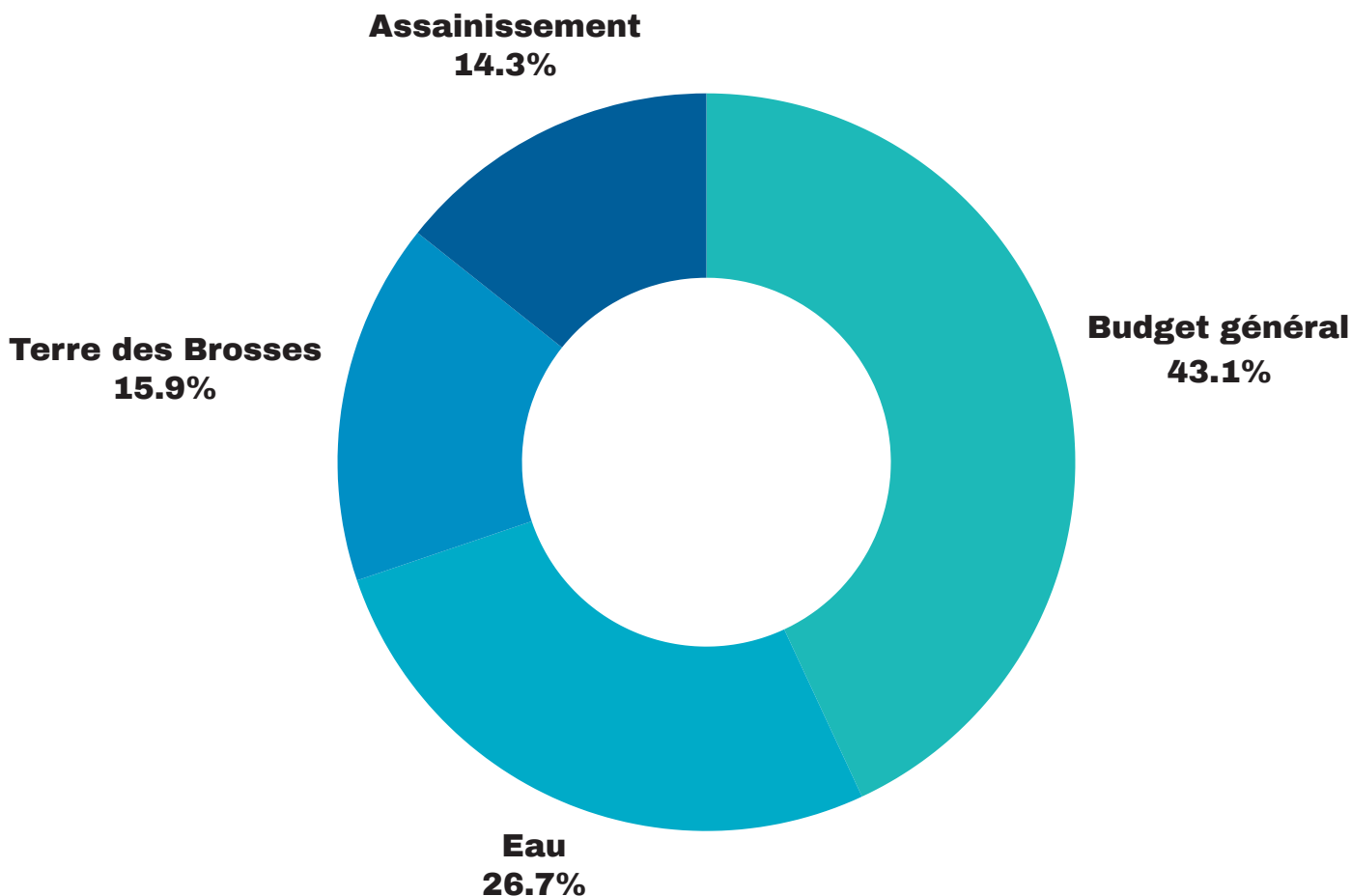
↑ **BUDGET EAU**
2 409 468,45 €



↑ **ASSAINISSEMENT**
1 290 190,75 €



↑ **ZAC DES TERRES DES BROSSES**
1 430 928,60 €



TOURISME

LA GUINGUETTE DE VILLENEUVE-SUR-CHER PROMET UN BEL ÉTÉ

Ouverte tous les jours, tout l'été

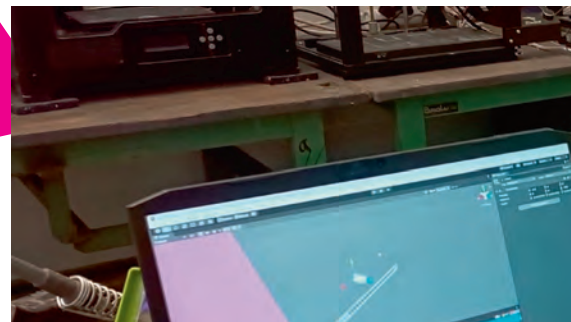
Clément Robert et Laura Touhari, propriétaires de la guinguette l'Arche dans les jardins de l'Archeveché à Bourges, deviennent les nouveaux gérants du camping et de l'espace guinguette de Villeneuve-sur-Cher.

Clément a longtemps arpenté les marchés avec son coffee truck Wellca. Mais son rêve depuis toujours est de gérer un camping. Aussi, lorsqu'une élue rencontrée il y a 2 ans à Lunery lors d'une journée sécurité routière lui parle de gérance du camping intercommunal de La Noue, c'est sans hésiter qu'il candidate !

L'aventure devient une histoire de famille puisque c'est la maman de Laura, sa compagne, qui vous accueillera au camping. Jusqu'en septembre, la guinguette sera ouverte tous les jours de 8h à 10h. Vous pourrez y prendre votre petit déjeuner et de 17h à 22h, vous détendre au bar avec ambiance musicale.

Une guinguette est un lieu emblématique de convivialité et de détente, c'est l'endroit parfait pour se retrouver en famille ou entre amis.

Le camping intercommunal de Villeneuve-sur-Cher offre une atmosphère chaleureuse et accueillante, idéale pour partager de bons moments. Située sur les bords du Cher, vous pourrez vous promener dans cet environnement apaisant.



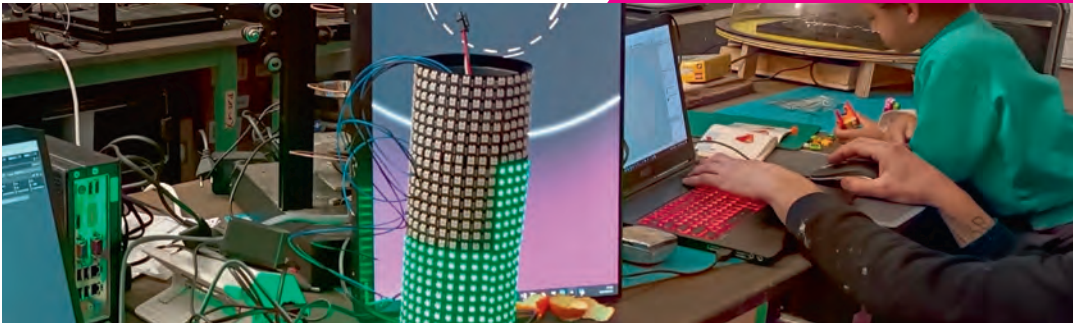
LE CERCLE ET SON FABLAB "MAIN DE FAIRE"

*Le Tiers-Lieu "Le Cercle" :
Un Lieu d'Art et de Technologie*

Le tiers-lieu "Le Cercle" est un espace unique où se rencontrent l'art et la technologie. Il abrite trois salles d'exposition et **12 ateliers de création libre**, offrant un large éventail de possibilités pour les artistes et les créateurs. Les ateliers comprennent des espaces dédiés au travail du métal, du bois, de la résine, de la céramique, à l'ameublement, à la couture, ainsi qu'un **FabLab, un atelier vélo, des espaces partagés** pour la peinture, un jardin et des studios de musique.

"Le Cercle" est ouvert au public tous les **samedis après-midi** jusqu'au 14 septembre, et le deuxième samedi de chaque mois par la suite. Il est également possible de réserver des visites en semaine pour des groupes, des scolaires, et d'autres collectifs. Actuellement, "Le Cercle" s'implique activement dans la **décoration de l'école de**





TOURISME

Rosières. Ce projet rassemble des artistes bénévoles et prend en charge les coûts financiers pour transformer les écoles en lieux d'art. Cette initiative vise à sauver les écoles en les rendant plus attrayantes et inspirantes pour les élèves et la communauté.

"Le Cercle" propose également, **une ressourcerie à prix libre**, permettant à chacun d'accéder à des matériaux et des ressources pour leurs projets. Le lieu accueille également des pièces de théâtre, des spectacles vivants, des vernissages, et offre un soutien local pour les projets artistiques ou pour les bricoleurs.

"Le Cercle" est bien plus qu'un simple lieu de rencontre ; c'est un hub créatif où l'art et la technologie se rejoignent. "Le Cercle" joue un rôle crucial dans le soutien et la promotion de la culture locale, tout en offrant un espace inclusif et dynamique pour tous les passionnés de création.

Présentation du FabLab "Main de Faire"

C'est un espace d'innovation et de créativité où se mêlent technologie, inclusion et durabilité. Ce fablab unique propose une large gamme d'activités centrées autour de l'impression 3D, de l'électronique, du développement multiplateforme en mettant un accent particulier sur l'accessibilité, l'inclusion, et le réemploi.



Activités et Ateliers

"Main de Faire" dispose d'un équipement de pointe pour **l'impression 3D**, permettant aux membres de concrétiser leurs idées en objets physiques. Des ateliers sont organisés régulièrement pour enseigner les bases de la modélisation 3D et l'utilisation des imprimantes 3D, offrant ainsi à tous la possibilité de s'initier à cette technologie révolutionnaire.

Le FabLab offre un espace dédié à l'électronique, où les membres peuvent explorer et créer avec des composants électroniques, apprendre à programmer et assembler des circuits, et aussi à faire du développement multiplateforme. Les ateliers couvrent des langages de programmation ainsi que des frameworks populaires.

"Main de Faire" se distingue également par son engagement dans les **technologies d'intelligence artificielle**, notamment l'IA générative et la vision par ordinateur. Des projets et des démonstrations régulières sont organisés pour montrer comment ces technologies peuvent être appliquées à divers domaines, y compris l'accessibilité et l'inclusion.

Le FabLab propose des **ateliers de réalité virtuelle (VR)**. Les passionnés de jeux vidéo peuvent s'immerger dans le rétro gaming, avec des sessions dédiées à la conception de systèmes de jeu et à l'arcade gameplay.

Les drones et le street art sont également au programme. Les participants peuvent apprendre à construire et piloter des drones, ainsi qu'à intégrer des éléments de street art dans leurs projets, combinant ainsi technologie et expression artistique.

L'accessibilité et l'inclusion sont des priorités absolues pour "Main de Faire". Des ateliers et des projets sont spécifiquement conçus pour être accessibles à tous, y compris les personnes en situation de handicap.

"Main de Faire" prône le **réemploi des matériaux** et la lutte contre l'obsolescence programmée. **Des ateliers de réparation** sont régulièrement organisés pour apprendre à prolonger la durée de vie des



appareils électroniques. Cette année, le FabLab a innové en créant une machine de reconnaissance de la langue des signes, une technologie remarquée par OVH et Microsoft lors de sa présentation au salon Devovx et Vivatech. Cette innovation représente un pas important vers l'inclusion et l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes et a pu être présentée au congrès annuel France Handicap offrant ainsi des expériences immersives et éducatives à tous les participants.

Le FabLab propose également des animations pour les entreprises et organise des ateliers thématiques sur des journées complètes.

En résumé, c'est un espace où technologie, créativité, et inclusion se rencontrent. En défendant les valeurs de la création libre, du développement de l'imaginaire, et de la transmission du savoir, il ouvre des horizons nouveaux à tous ceux qui souhaitent explorer, apprendre et innover. Avec son engagement envers l'accessibilité, l'écologie et l'innovation, "Main de Faire" est un véritable moteur de transformation sociale et technologique.

Jonathan Moriot Bonacorsi

Jon@studioeya.com

STUDIO EYA – 06 60 69 50 07

Création de dispositif numérique

EAU ET ASSAINISSEMENT

PROTECTION DU CAPTAGE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER

Réseau d'eau potable

Depuis 2014, la Communauté de Communes FerCher a mis en œuvre les prescriptions de la Déclaration d'utilité publique pour la protection du captage de Saint-Florent-sur-Cher qui alimente en eau potable les communes de Saint-Florent et Villeneuve-sur-Cher. En 2017, des travaux au niveau des puits eux-mêmes, du pompage et du traitement de l'eau ont eu lieu puis en 2018 la requalification du réseau d'assainissement collectif et du réseau d'eaux pluviales de la rue Roger Salengro.

Coût des travaux :

- Eau potable et assainissement : 578 686,36€HT
- Eaux pluviales 246 725,67 € TTC

Dès 2020 FerCher a commencé les études pour poser le réseau d'assainissement rue des Lavois. Les travaux ont commencé fin 2022 afin que la commune puisse finaliser les études pour l'aménagement de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux secs et la sécurisation de la rue. Lors de ces travaux, le réseau d'eau potable a aussi été renouvelé ainsi que les branchements des particuliers en domaine privé.

Coût des travaux :

- Eau : 362 883,79 € HT
- Assainissement : 612 698,49 € HT.

Important

Pour le **paiement de vos factures d'eau**, merci de bien vouloir adresser impérativement vos chèques à l'adresse suivante :

**SGC de Bourges
Place Saint-Catherine
CS 40008
18023 BOURGES Cedex**

Les modalités de règlement figurent au dos des factures.

En cas de perte de chèques mal adressés, **la Communauté de Communes n'est pas responsable.**



CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Contrôle technique des points d'eau incendies

Les points d'eau incendie sont des infrastructures spécifiques mises en place pour fournir de l'eau aux pompiers lors d'interventions en cas d'incendie. Ce sont généralement des bornes ou des poteaux d'incendie situés dans les espaces publics. Ils sont reliés à un réseau spécial et conçus pour permettre un accès rapide en cas d'urgence.

Les points d'eau incendie sont régulièrement entretenus et vérifiés pour en assurer le bon fonctionnement. Cela inclut des inspections pour détecter les éventuelles fuites, obstructions ou dysfonctionnements.

Les communes de FerCher peuvent signer une convention avec la Communauté de Communes depuis mars 2024.

Cette convention de mutualisation permet la mise à disposition par la Communauté de Communes FerCher du matériel de mesure nécessaire et d'un agent qualifié pour la réalisation de contrôles techniques des points d'eau incendie des communes. Ces contrôles seront réalisés avec l'aide d'un agent municipal.

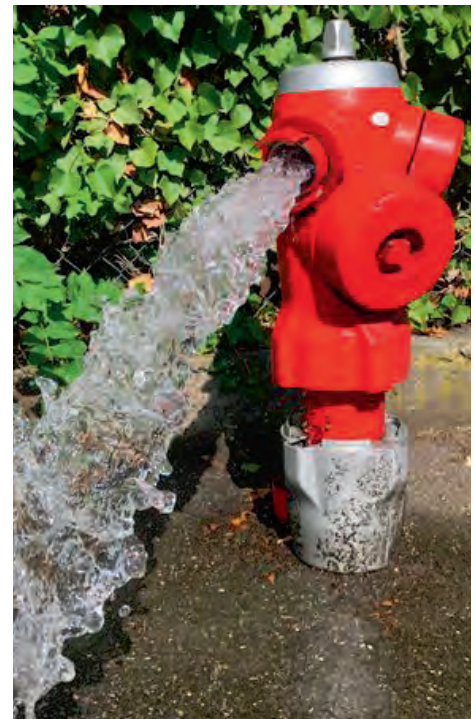
Les contrôles approfondis permettent de s'assurer des points suivants :

- état général et accessibilité,
- alimentation en eau et manœuvrabilité,
- étanchéité et purge,
- implantation et abords,
- mesure de débit,
- pression de l'hydrant.

Les contrôles seront réalisés sur tous les points d'eau incendie au moins une fois tous les trois ans.

La convention est signée pour une période de 3 ans.

Grâce à la mutualisation, les communes peuvent partager les coûts liés à certains services. Cela permet de réduire les charges financières tout en maintenant la qualité du service.



200 € TTC
la tonne enfouie

SICTOM LES PERSPECTIVES

Point sur la situation...

Le SICTOM Champagne Berrichonne a organisé trois réunions publiques les 22, 24 et 26 avril 2024 afin d'informer les usagers sur l'avancée du redressement du syndicat. Pour mémoire, le président avait fait cette promesse lors des réunions publiques organisées en octobre 2022.

Lors de ces rencontres, le président a pu revenir sur le passé et plus particulièrement sur le déficit estimé à 1 800 000 € par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en précisant que celui-ci était de l'ordre du passé puisque que le SICTOM a produit un excédent de 1 040 095,90 € lors de l'exercice budgétaire 2023, ramenant ainsi le SICTOM à un excédent capitalisé de 749 559.50 €.

Ce redressement a été rendu possible en partie par la reprise en main de la gestion du syndicat et par l'augmentation du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) imposée par M. le préfet de l'Indre sur recommandation de la CRC. Une première augmentation à hauteur de 22.21% avait eu lieu en 2021, puis 30.42% en 2022 qui aurait dû se poursuivre en 2023 si le redressement ne s'était pas opéré. Le SICTOM ayant été audité fin du premier semestre 2023 par la CRC sur la sincérité de son budget, celle-ci avait décidé de ne pas exercer son contrôle sur la troisième année, compte tenu de la sincérité de celui-ci. **Les élus du SICTOM ayant constaté le début du redressement dès la fin d'année 2022**, ils avaient décidé de procéder à **une première baisse du montant de la TEOM de 350 000 €**. Après avoir eu confirmation du redressement fin 2023, les élus ont décidé de procéder à **une nouvelle baisse de 533 000 €**.

Une partie de la baisse de 2023 est passée inaperçue sur les feuilles d'impôt puisque qu'en parallèle l'inflation avait produit une

augmentation des bases d'environ 7%. L'année 2023 fut traumatisante pour les usagers de la Communauté de Communes de FerCher, puisque c'est à ce moment que la Communauté de Communes mit fin à son abondement direct au budget du SICTOM en substitution des usagers à hauteur de 281 069 € en 2021 et 374 428 € en 2022. Pour mémoire, cet écart était dû au fait que le taux de TEOM voté par la Communauté de Communes n'était plus en corrélation avec l'appel à cotisation produit par le SICTOM. Ce dysfonctionnement ayant été réglé en 2023 par la décision de voter l'ensemble des taux des cinq zones par le comité syndical du SICTOM à partir de l'année 2023.

Cette partie étant derrière nous, il va maintenant falloir prévoir l'avenir et ne rater aucun virage pour continuer à améliorer la situation financière du SICTOM afin de revenir à un montant de TEOM acceptable pour l'ensemble des usagers. Il faut cependant garder en mémoire que **le service de collecte et de traitement des déchets devient de plus en plus onéreux** et que l'Etat met en place des outils ayant pour objectif de réduire la part des déchets non valorisables. Un de ces outils étant la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui était de 17 € HT la tonne en 2019 et qui est pour l'année 2024 passée à 58 € HT la tonne et passera à 65 € la tonne en 2025**. L'augmentation annuelle de cette taxe représente une dépense supplémentaire d'environ 42 600 € TTC annuellement pour le SICTOM et donc pour ses usagers.

Cette taxe, payée par le SICTOM à l'occasion de l'enfouissement de ses déchets est couplée au coût du transport et au forfait d'enfouissement. Pour l'année 2024 la dépense est estimée à 1 118 413 € dont 664 381 € pour les Ordures Ménagères Résiduelles (3 328 Tonnes) et 454 032 € pour le Tout Venant des déchetteries (2 215 tonnes). Cela représente environ 200 € TTC la tonne enfouie.

Il est donc toujours utile de rappeler que moins on enfouit, moins ça coûtera cher.

C'est à ce moment que la limite d'intervention des élus s'arrête en grande

partie et que celle de **la responsabilité collective des usagers** débute. **Mi-avril, le SICTOM a renforcé le contrôle de la collecte en porte à porte et le constat est édifiant**, ce sont environ **13 tonnes qui ont été laissées sur le trottoir faute de tri** en cinq jours. Ce tonnage constitue une perte annuelle financière estimée à 147 000 € pour le SICTOM et donc pour ses usagers. Certains diront que les éboueurs ont pinaillé, c'est peut-être le cas sur une petite partie du gisement, mais la majeure partie des sacs non collectés l'ont été car les emballages étaient mélangés avec les ordures ménagères résiduelles. D'autres diront que le SICTOM ne communique pas assez, c'est peut-être également le cas. Nous rappelons simplement que des calendriers ont été distribués en même temps que les sacs et qu'au verso de ceux-ci les consignes de tri sont rappelées, qu'un courrier avait été adressé début 2022 à l'ensemble des usagers pour prévenir de la mise en place des nouvelles consignes de tri et qu'un grand nombre de spots publicitaires a été présenté par CITEO sur les chaînes TV nationales.

Nous entendons encore un discours qui laisse à penser que comme la TEOM est élevée, il n'est pas utile de trier « on paie assez cher pour ne pas s'embêter avec cela » ; « de plus en plus cher et moins de service ». Vous comprendrez tous aisément que ce raisonnement nous envoie droit dans le mur. Outre l'aspect écologique, **il est important de trier pour faire baisser cette TEOM** et il est utile de rappeler que c'est collectivement que nous relèverons le défi en réalisant un effort individuel.

Nous restons persuadés de la prise de conscience de l'ensemble des usagers et nous espérons pouvoir compter sur leur soutien pour continuer à œuvrer au redressement du SICTOM pour le bien de tous. De son côté, le SICTOM a la volonté d'œuvrer à l'amélioration du service en réduisant les coûts.

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE MOBILITÉ



Jusqu'au 29 septembre 2024

Retrouvez le lien sur <https://ccfercher.fr/>

Lancez-vous !

Parlez-nous de vos mobilités quel que soit votre âge !

*Vos réponses nous aideront à
aménager le territoire de demain
Un questionnaire par personne*

